VersaillesGrandParc
communauté d'agglomération

DÉLIBÉRATION
N° 2012-06-24

Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 26 juin 2012

Président : Monsieur François de MAZIÈRES

Sont présents : M. Claude JAMATI, M. Hervé HOCQUARD, M. Claude VUILLIET, M. Jean-Marc LE RUDULIER, Mme Dominique CONORT, M. Jacques BELLIER, M. Patrick CONFETTI (pouvoir de Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA), M. Jean-François PEUMERY (pouvoir de M. Philippe NOYER), M. Bernard DEBAIN (pouvoir de M. Christian MAMY), M. Gilles PANCHER, M. Olivier LEBRUN, Mme Stéphanie BANCAL, Mme Françoise GUYARD, M. Alain LOPPINET, Mme Véronique BANULS, M. Christian JOUANE , M. Alain-Louis MIE, M. Jean-Philippe MALLÉ, M. Olivier COLLO (pouvoir de Mme Martine ARNAL) M. Alain ERNIE, M. Georges DUTRUC-ROSSET (pouvoir de M. Jean-Roch GAILLET), M. Jean-Luc PESSEY, Mme Roselyne LECOMTE (pouvoir de M. Kamel EL FEDIL), M. Pierre Yves-STUCKI (pouvoir de Mme Pascale RENAUD), M. Gilles CURTI, M. Ludovic JAMET, Mme Frédérique KIBLER, M. Philippe LEQUAIN, Mme Odile GUERIN, M. Jean-Michel DESCH, M. Marc EMONET (pouvoir de Mme Nathalie KRAMER), M. Jean-Philippe BARRET, M. Alain-Michel LAMBERT, Mme Daniella TROCHU, M. Guy HEMET (pouvoir de Mme Dana SOLECKI), M. Olivier FRAUDEAU, M. Christophe BOLLENGIER, M. Alain NOURISSIER (pouvoir de Mme Marie-Annick DUCHÊNE), M. Thierry VOITELLIER, M. Jean-Marc FRESNEL, Mme Magali ORDAS, M. Arnaud MERCIER, M. Laurent DELAPORTE (pouvoir de Mme Marie BOELLE), Mme Martine SCHMIT, Mme Liliane HATTRY, Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL, M. Hervé FLEURY, Mme Christine de la FERTE (pouvoir à M. Michel BANCAL), Mme Marie SENERS, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, M. Jean GUILBERT, M. Roland de HEAULME, Mme Pascale ROCHERON.

Absents excusés : M. Michel COLIN, M. Philippe NOYER (pouvoir à M. Jean-François PEUMERY), M Christian MAMY (pouvoir à M. Bernard DEBAIN), Mme Martine ARNAL (pouvoir à M. Olivier COLLO), M. Jean-Roch GAILLET (pouvoir à M. Georges DUTRUC-ROSSET), M. Kamel EL FEDIL (pouvoir à Mme Roselyne LECOMTE), Mme Pascale RENAUD (pouvoir à M. Pierre Yves-STUCKI), Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA (pouvoir à M. Patrick CONFETTI), Mme Nathalie KRAMER (pouvoir à M. Marc EMONET), M. Frédéric BUONO, M. Erik LINQUIER, Mme Dana SOLECKI (pouvoir à M. Guy HEMET), Mme Marie-Annick DUCHÊNE (pouvoir à M. Alain NOURISSIER), M. Michel SAPORTA, M. François LAMBERT, Mme Marie BOELLE (pouvoir à M. Laurent DELAPORTE), M. Michel BANCAL (pouvoir à Mme Christine de la FERTE), M. Michael THOMAS.

Secrétaire de séance : M. Pierre Yves-STUCKI

Date de convocation : 19 juin 2012
Date d'affichage de la convocation : 19 juin 2012

Nombre de conseillers en exercice : 72
Nombre de membres présents : 54

N° de l'ordre du jour :

2012.06.24 : Avenant n°2 à la convention partenariale entre le STIF, Versailles Grand Parc, la ville du Chesnay et le Groupement Momentané d'Entreprises (GME) regroupant les entreprises

de transport dans le cadre du contrat d'exploitation de type 2 des services réguliers routiers de voyageurs, navette HEC et Phébus de nuit 3.

❑ **M. Bernard DEBAIN, rapporteur, donne lecture de la délibération.**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article 5211 18II ;

Vu l'ordonnance n°59-151 du 7 janvier 1959 modifiée relative à l'organisation des voyageurs en Ile-de-France ;

Vu le décret n°59-157 du 7 janvier 1959 modifié relatif à l'organisation des transports de voyageurs en Ile-de-France ;

Vu le décret n°2005-664 du 10 juin 2005 portant statut du Syndicat des Transports d'Ile-de- France ;

Vu le Règlement Européen n°1370/2007 du 23 octobre 2007 relatif aux services publics de transport de voyageurs par chemin de fer et par route ;

Vu la délibération n°2006/1161 du 13 décembre 2006 portant adoption d'un nouveau cadre contractuel avec les entreprises privées d'Ile-de-France, au sens de l'article 6 bis du décret du 7 janvier 1959 ;

Vu la délibération n°2010/10140 du conseil du Syndicat des Transports d'Ile-de-France (STIF) du 17 février 2010, relative à l'approbation du contrat d'exploitation de type 2 pour le réseau de Versailles Grand Parc – Le Chesnay ;

Vu la délibération n°2010-12-13 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 7 décembre 2010 approuvant la convention partenariale entre le STIF, Versailles Grand Parc, la ville du Chesnay et le GME regroupant les entreprises de transport dans le cadre du contrat d'exploitation de type 2 des services réguliers routiers de voyageurs ;

Vu la délibération n°2011-0121 du conseil du Syndicat des Transports d'Ile-de-France (STIF) du 9 février 2011, relative à l'approbation de la convention partenariale tripartite pour le réseau Versailles Grand Parc – le Chesnay ;

Vu la délibération n° 2011/0463 du conseil du Syndicat des Transports d'Ile-de-France (STIF) du 1 er juin 2011, relative à la délégation de compétence à la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, à la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, à la Communauté d'agglomération du Plateau de Saclay et à la commune de Ulis en matière des services réguliers routiers de transport de voyageurs ;

Vu la délibération n°2011-06-22 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 28 juin 2011 approuvant la convention de délégation de compétences en matière de services réguliers routiers de transport de voyageurs sur le secteur du Plateau de Saclay ;

Vu la délibération n°2012-04-02 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 11 avril 2012 relative à la participation financière de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc aux projets de développement d'offre bus des lignes « Phébus HEC » et « Phébus de nuit 3 » ;

Vu la délibération n°2012-04-03 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 11 avril 2012 définissant le programme pluriannuel de développement de l'offre bus de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Les élus de Versailles Grand Parc souhaitent renforcer le réseau de transport collectif routier desservant les communes de Jouy-en-Josas et de Versailles via la mise en œuvre des projets de développement d'offre suivants :

- la ligne « Phébus HEC » issu de la restructuration et du renfort des lignes N et Z du réseau Phébus (code STIF 56-356-16 et 56-356-14).

  Ce projet a pour objectif d'améliorer la desserte du quartier du parc de Diane et du campus HEC avec la mise en place d'une offre bus cadencée (10 mn en heures de pointe, 30 minutes en heures creuses) et plus rapide à destination de la gare de Jouy-en-Josas.

- la ligne « Phébus Nuit 3 » assurant aux habitants et actifs du quartier de Satory une liaison bus en soirée vers les gares de Versailles Chantiers et Versailles rive Gauche.
  Ce projet de nouvelle ligne « Versailles chantiers – Satory » avec 12 courses entre 21h00 et 1h00 du matin a pour objectif de désenclaver le quartier de Satory, qui actuellement n'est plus desservi par le réseau de transport après 21h00.

Conformément aux règles de financement définies dans la convention de délégation de compétences en matière de services réguliers routiers de transport de voyageurs, les deux projets sont financés par le STIF et par Versailles Grand Parc de la manière suivante :

- Le STIF finance la totalité des recettes reconstituées (passe Navigo, cartes Imagin'R,...) ainsi que les subventions liées à l'acquisition des véhicules (contribution C2) ;
- Versailles Grand Parc s'engage à financer 50 % des charges totales déduites des recettes de trafic collectées (tickets de transport), des recettes de trafic reconstituées et des subventions liées à l'acquisition des véhicules. Le STIF finançant les 50 % restants.

La participation annuelle de Versailles Grand Parc pour ces deux projets de développement d'offre s'élève à un montant annuel fixé à :

K€ (constants 2008) HT	2012	2013	2014	2015	2016
Total des contributions de Versailles Grand Parc	145	149	149	152	151

La participation de Versailles Grand Parc est indexée chaque année par application de la formule décrite à l'annexe B.5 de la convention partenariale tripartite, en prenant en compte l'évolution des indices arrêtés à la fin du mois de septembre de l'année « n-1 ».

La mise en œuvre de ces évolutions d'offre est prévue pour le lundi 3 septembre 2012. La participation forfaitaire de Versailles Grand Parc pour 2012 est calculée selon la règle du prorata temporis.

Cette évolution de la participation forfaitaire de Versailles Grand Parc nécessite un avenant à la convention partenariale tripartite associée au contrat d'exploitation de type 2 du bassin de Versailles Grand Parc – Le Chesnay.

L'approbation de l'avenant n°2 par le Syndicat des Transports d'Ile-de-France (STIF) est inscrite au conseil du STIF du 11 juillet 2012.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire :

1) *approuve l'avenant n°2 à la convention partenariale tripartite associée au contrat d'exploitation de type 2 du bassin de Versailles Grand Parc – Le Chesnay, relatif au renfort d'offre sur les communes de Jouy-en-Josas et Versailles ;*

2) *dit que les crédits sont inscrits au budget de Versailles Grand Parc sur la nature 67443 « Subventions aux fermiers et concessionnaires » ;*

3) *autorise le Président ou son représentant à signer cette convention et les actes afférents.*

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du Conseil communautaire.
Nombre de votants : 54
Suffrages exprimés : 66 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Alain FAUVEAU

Directeur Général des Services

PREF. 78
05.07.12